

b) Les 10 prescrits éducatifs et pédagogiques :

b.1. Les compétences disciplinaires et transversales.

Programme du C.E.C.P. (Conseil de l'Enseignement des Communes et des Provinces) et les Socles de Compétences.

b.2. Activités de découverte, de production et de création.

Chacun peut s'exprimer et être écouté.

En fonction des projets, permettre à l'enfant de réaliser dans des différents domaines :

- ✓ Des expérimentations scientifiques articulées autour d'un projet.
- ✓ L'art (bricolage, techniques artistiques, ...)
- ✓ La lecture et l'écriture (textes, panneaux, affiches, correspondances, règlements, création d'un journal, ...)
- ✓ Les travaux de présentations (exposés,...)
- ✓ Les activités culinaires.
- ✓ Le relevé d'informations (explicites et implicites) issues de représentations diverses (calendriers, tableaux de présences, tableaux de responsabilités,...)

b.3. Articulation pratique/théorie.

Donner du sens au travail en fonction des projets, au travers de l'interdisciplinarité, et ainsi permettre à l'enfant :

- ✓ de découvrir.
- ✓ d'observer.
- ✓ de manipuler.
- ✓ de s'exprimer.
- ✓ d'expérimenter.
- ✓ de raisonner.
- ✓ de synthétiser.

L'enfant devient acteur des apprentissages et développe son autonomie.

b.4. Equilibre entre le travail individuel et collectif.

Différentes pratiques pédagogiques sont possibles :